



ORGANISATEUR

Une course de caisse à savon Folklorique « La Diot Infernale » est organisée par la Caisse à Diot, association loi 1901 (parution au journal officiel le 11 octobre 2022 sous le n° 1351).

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact sur le site www.lacaisseadiot.com, par mail à info@lacaisseadiot.com ou via facebook « la Caisse à Diot »

DATES, HORAIRES ET CIRCUITS

La première édition de la course de caisse à savon « La Diot Infernale » est organisée sur la commune de Passy le dimanche 22 juin 2025. Elle est constituée d'un circuit d'environ 450m, avec un dénivelé négatif de 29m et un pourcentage de pente variant entre 5 et 10%. L'itinéraire (plan et profil altimétrique) est disponible sur le site internet de l'association.

La course est déclinée en 4 manches, dont le départ sera donné depuis la rue de Charbonnière, avec une arrivée sur la rue des Clairs :

- 11h00 - 11h45 > manche 1
- 13h30 - 14h15 > manche 2
- 15h00 - 15h45 > manche 3
- 16h30 - 17h15 > manche 4

Une reconnaissance à pied du parcours ainsi qu'un briefing de course auront lieu avant la première manche. Le programme complet est détaillé sur le site internet de l'association.

Un véhicule ne peut courir qu'une seule fois par manche et ne peut être engagé que dans une seule catégorie.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Age des participants :

Catégories C3P (dans l'année des 14 à 17 ans) et C4L (dans l'année des 18 ans et plus)
selon conditions de la Fédération Française de Caisses à Savon www.caisses-a-savon-france.com

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation, à fournir lors de l'inscription ou à défaut, à présenter sur place.

DÉFINITION ET FICHE TECHNIQUE CAISSE À SAVON

La Caisse à Diot

Règlement intérieur

Une caisse à savon est un véhicule de fabrication artisanale possédant 4 roues, un système de direction, un système de freinage, sans moteur ni pédales, sur un châssis en bois, métal ou autre. Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité terrestre, la caisse étant placée sur une pente.

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Toutefois, afin de s'assurer que la caisse à savon ne présente aucun danger pour l'équipage et les spectateurs, voici les recommandations techniques :

Dimensions pour toutes les catégories :

- Longueur véhicule : 2.70 m maxi
- Largeur : 1.50 m maxi
- Garde au sol : 0.035 mini - 0.25 m maxi
- Diamètre maximum des roues : 0.65m

Poids à vide maximum par catégorie (sans pilote ni copilote)

- Véhicules C3: 90kg (1 pers. C3) 120 kg (2 pers. C3)
- Véhicules C4: 120 kg (1 pers. C4) 150kg (1 pers. C4 + 1 pers. 8 ans minimum)

Fiche technique pour toutes les catégories :

- Caisse : Châssis bois ou métal
- Roues : 4 roues en position de rectangle
- Direction : Volant fermé de forme arrondie
- Arceau : 10 cm au-dessus de la tête du pilote min conseillé
- Freinage : sur deux roues
- Sièges : obligatoires, fixé au châssis
- Attaches : avant et arrière, anneau boulonnées ou soudées
- Klaxon conseillé
- Pas d'assistance électrique, batterie
- Matériaux : Pas de matériaux dangereux, inflammables pour les spectateurs et pilotes

selon conditions de la Fédération Française de Caisses à Savon www.caisses-a-savon-france.com

Divers

- Publicité autorisée sauf : politique, religieux, alcool, tabac, sexe
- Numérotation : Prévoir 3 emplacements de 25x25 cm pour numéros (fournis par l'association).

Protections des pilotes :

- Casque : obligatoire (ski, moto), pas de casque léger (vélo...)

Règlement intérieur

- Gants : obligatoire, pas de gants en laine ou ne couvrant pas toute la main et les doigts (type vélo)
- Vêtements : Chaussures fermées et vêtements longs,
- Protections supplémentaires : coudières et genouillères conseillées
- Harnais : conseillé

HOMOLOGATION

Une homologation des caisses à savon est obligatoire afin de prendre le départ de la course. Les constructions qui ne seront pas jugées fiables seront refusées. Il est conseillé de prendre contact avec les organisateurs pour tout doute concernant la construction de la caisse, en amont de l'événement, en passant directement par le site de l'association

Le créneau d'homologation est proposé :

- Le dimanche 22 juin 2025, de 09h00 à 10h00,

Tout participant n'ayant pas pris part à l'homologation ou arrivant après les délais ci-dessus indiqués se verra refuser l'accès au départ.

INSCRIPTION ET TARIFS

Les inscriptions anticipées peuvent se faire sur le site internet de l'association jusqu'au 18 juin 2025 23h59 au tarif de 20€ par pilote (voir bulletin d'inscription).

Ce tarif ne comprend que les frais d'inscription ; les licences, boissons, repas... sont en sus.

CLASSEMENT, RÉCOMPENSES

Un classement général de tous les véhicules partants sera établi. Les récompenses seront attribuées à tous les partants. Les résultats seront ensuite publiés sur le site internet de l'association

La remise des prix se déroulera sur l'aire du city parc du Plateau d'Assy à partir de 17h30.

Règlement intérieur

SÉCURITÉ ET SOINS

La course est assurée par la société ALLIANZ - 74190 Passy , les pilotes devront fournir au plus tard au moment du contrôle technique du véhicule une licence en cours de validité (L.E. minimum si <18ans ou L.A. minimum si >18ans) prise auprès de la fédération de caisses à savon www.caisses-a-savon-france.com (annuelle ou à la journée) ou présenter une attestation d'assurance de responsabilité civile

Les participants sont les premiers responsables de leur propre sécurité. Chaque concurrent s'engage à :

- Respecter les règles de course données lors du départ,
- Suivre le parcours officiel et ne pas tricher,
- Ne rien jeter (matériel ou déchet) sur le parcours,
- Prévenir signaleurs de course/bénévoles en cas du moindre souci (malaise, problème technique...).

Une unité de secours est prévue sur place. Les signaleurs seront positionnés aux points stratégiques et agiteront un drapeau pour prévenir d'un point dangereux ou d'un obstacle de course, ils seront équipés d'un gilet jaune, d'un drapeau jaune et d'une radio. Vous pouvez vous manifester auprès d'eux en cas de souci sur le parcours.

DROIT À L'IMAGE

En s'inscrivant à la course de caisse à savon « la Diot Infernale », chaque participant autorise expressément l'association « La Caisse à Diot » à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou conditions météorologiques défavorables. Le remboursement des inscriptions sera donc réalisé.

FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Dossier d'inscription

Je souhaite m'inscrire en tant que pilote pour « La Diot Infernale » course folklorique de Caisses à Savon organisée par l'association « La Caisse à Diot » le 22 juin 2025 à Passy - 74

Nom :

Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Nom de la caisse à savon :

Catégorie : 1 C3 2 C3 1 C4 1 C4 + 1 personne >8ans

Licence journalière : Non* Oui : date d'obtention/...../..... N° de licence

Licence annuelle : Non* Oui : date d'obtention/...../..... N° de licence

*dans le cas où je n'ai pas de licence valide au jour de l'inscription, je m'engage à présenter une attestation d'assurance de responsabilité civile en vigueur au jour de la course, dans le cas contraire, je ne pourrai prendre part à la course et ne pourrait prétendre à me faire rembourser mes frais d'inscription.

Tarif : 20€ hors repas et hors licence au plus tard le 18 juin 2025

Règlement : pas de règlement sur place le jour de la course

par chèque à l'ordre de « La Caisse à Diot » - à transmettre à Caisse à Diot - chez M. Fabrice Dugerdil - 962 Chemin de Champlan - 74190 Passy » en indiquant le(s) nom(s) de(s) la caisse(s) à savon au dos avec le présent dossier dûment rempli

ou par virement : IBAN FR76 1810 60 2496 7780 0192 346 / BIC AGRIFRPP881 en indiquant le(s) nom(s) de(s) la caisse(s) à savon en information avec copie du présent dossier dûment rempli à transmettre soit par courrier soit par email à f.dugerdil@orange.fr

Je m'engage à respecter la charte des pilotes édictée par la Fédération Française des Caisses à Savon (www.caisses-a-savon-france.com) ainsi que le règlement intérieur de la présente course

Date

Signature

